



**NOUVEAU V.**

**2030...**

**Un Nouveau Verviers !**

*« La folie, c'est se comporter de la même manière  
et s'attendre à un résultat différent »*

*(A. Einstein)*

*Mesdames, Messieurs,*

*Est-il nécessaire de vous rappeler la réalité actuelle de Verviers ? Regardez autour de vous.*

*Pour révéler notre ville – et puisque tous les partis ont échoué jusqu'à présent – il fallait faire « autrement ».*

***Rassembler** des gens au regard neuf et d'autres qui ont osé se remettre en question, des personnes aux horizons politiques différents, se revendiquant de l'écologie, du libéralisme, du socialisme ou de l'humanisme.*

***Apprendre à s'écouter**, à abandonner les logiques de clans.*

***Se nourrir** de l'expérience de ces interlocuteurs jamais consultés, jamais écoutés.*

***Vous entendre**, en se rappelant que c'est **AVEC** les citoyens que nous devons travailler. Faire le pari de l'intelligence collective.*

***Réfléchir différemment**, en innovant.*

***Travailler**. Beaucoup, et plutôt que de parader. Le respect de l'électeur nous l'imposait.*

*Le résultat ? Un programme dense et cohérent.*

*Ce document vous en présente **la trame**. La version complète est bien entendu à votre disposition (nos coordonnées en dernière page).*

***Le temps n'est-il pas venu pour Verviers, d'oser le changement ?***

*L'équipe de Nouveau Verviers*

# TABLE DES MATIERES

## INTRODUCTION : CADRE GENERAL

### 1. RAISON D'ÊTRE DU MOUVEMENT : la nécessité de SE REINVENTER

- 1.1. Raisonner différemment, en innovant
- 1.2. Réunir par-delà les différences
- 1.3. Imaginer une nouvelle méthode de travail

### 2. MATURATION DU PROGRAMME

- 2.1. Au sein d'ateliers et lors de rencontres
- 2.2. Par des personnes aux horizons politiques différents

### 3. CADRE DE REFLEXION

- 3.1. Des difficultés réelles mais...
- 3.2. ... Une réalité globale qui autorise l'espoir
- 3.3. ... Des atouts extraordinaires

### 4. PÉRIMÈTRE D'ACTION

- 4.1. Les sujets d'intérêts communaux
- 4.2. Une ville mais aussi des villages

### 5. GRILLE DE LECTURE DU PROGRAMME

- 5.1. L'engagement d'une « nouvelle gouvernance » dans chacune de nos actions
- 5.2. **8 AXES VERTICAUX** (compétences communales) + **4 AXES HORIZONTAUX** (idées structurantes traversant l'ensemble du programme)
- 5.3. Un objectif à long terme (**2030**)... mais aussi des **mesures urgentes**

## CHAPITRE 1 : L'INNOVATION EN MATIERE DE GOUVERNANCE

### 1. NOUVELLE GOUVERNANCE

- 1.1. Réflexion
- 1.2. Objectif : « Verviers, ville modèle en matière de nouvelle gouvernance »

### 2. ETHIQUE

- 2.1. Réflexion
- 2.2. Objectif : « Replacer l'éthique au centre des comportements politiques »

### 2.3. Propositions :

- 2.3.1. Interventionnisme et des comportements clientélistes
- 2.3.2. Utilisation des moyens publics à des fins de publicité personnelle
- 2.3.3. « **Stop aux inaugurations intempestives** »
- 2.3.4. **Charte éthique des mandataires**
- 2.3.5. **Commission de déontologie communale**
- 2.3.6. « **Stop au cumul des mandats** » :
  - 2.3.6.1. Mandats électifs autres : interdiction totale
  - 2.3.6.2. Mandats dérivés : interdiction, sauf exception d'intérêt général (le cas échéant, gratuité du mandat ou retour à la caisse communale)
- 2.3.7. Droits de l'opposition
- 2.3.8. Mesures propres à Nouveau Verviers :
  - 2.3.8.1. **Pas plus de 2 mandats exécutifs**
  - 2.3.8.2. Engagement à exercer activement le mandat

### 3. TRANSPARENCE : « Vers une transparence TOTALE »

- 3.1. Notre position sur la transparence
- 3.2. Objectif : initier un « **CHOC DE TRANSPARENCE** »
- 3.3. Transparence des processus de décision → dès la naissance de l'idée
- 3.4. Transparence des données publiques → totale, sauf exception légale
- 3.5. Mécanismes d'alerte citoyens

### 4. PARTICIPATION CITOYENNE

#### 4.1. Réflexion :

- 4.1.1. Le fondement de l'idée démocratique, c'est l'égalité politique
- 4.1.2. L'égalité politique, c'est la conviction que chacun est capable de comprendre, juger et décider (« intelligence collective »)

#### 4.2. Objectifs :

- 4.2.1. Permettre à l'intelligence collective de s'exprimer
- 4.2.2. Faciliter la prise de décision du politique (qui reste le décideur final)

#### 4.3. Propositions :

- 4.3.1. « Changer la vie des gens AVEC eux, et non pour eux, de manière condescendante » :
  - 4.3.1.1. **Maison de la citoyenneté** : lieu de pratique démocratique
  - 4.3.1.2. **Procédure de co-crédation de la décision** avec le citoyen

- 4.3.2. Travail par projets
- 4.3.3. Assises

## 5. CONTRÔLE & EFFICACITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE

- 5.1. Objectif : évaluer les résultats et mieux piloter les politiques publiques
- 5.2. Propositions :
  - 5.2.1. Fixation d'objectifs quantifiables
  - 5.2.2. **Indicateurs**
  - 5.2.3. Tableaux de bord et graphiques
  - 5.2.4. Rapports
  - 5.2.5. **Parcours de formation obligatoire pour tout mandataire communal**
  - 5.2.6. Intercommunales : rapports de mission
  - 5.2.7. Interactivité (entre citoyen et la ville)
  - 5.2.8. Conseil communal : obligation de notes préparatoires
  - 5.2.9. Conseil communal : motivation du vote

## CHAPITRE 2 : AXES TRANSVERSAUX POUR RE-ENCHANTER VERVIERS

### 1. VERVIERS, VILLE INNOVANTE

- 1.1. Constat et prise de position
- 1.2. Objectif : Faire de Verviers un laboratoire d'innovations en matière de gestion publique
- 1.3. Projet phare sur cet axe : **PROJET « SMART CITY »** :
  - 1.3.1. Définition du concept
  - 1.3.2. Mesures concrètes : renvoi au FOCUS dédié (Chapitre 2BIS)

### 2. VERVIERS, VILLE D'EAU

- 1.1. Constat et prise de position
- 1.2. Objectifs :
  - 1.2.1. Hisser Verviers à la hauteur de son statut de « capitale de l'eau »
  - 1.2.2. Traduire ce statut dans le quotidien des Verviétois
- 1.3. Projet phare sur cet axe : **« PROJET VESDRE »** :
  - 1.3.1. Ambition : donner à la Vesdre une place centrale dans l'organisation de la ville
  - 1.3.2. Mesures concrètes : renvoi au FOCUS dédié (Chapitre 5BIS)

### 3. VERVIERS, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

- 3.1. Constat et prise de position :

- 3.1.1. Un patrimoine et des êtres exceptionnels... mal considérés
- 3.1.2. Des atouts extraordinaires... mal utilisés
- 3.1.3. La culture (« l'art et l'histoire ») : un enjeu central (économiquement et socialement)

3.2. Projet phare sur cet axe : **UN CENTRE CULTUREL REGIONAL RENFORCE** :

- 3.2.1. Ambition : Faire de Verviers une ville de référence en matière culturelle
- 3.2.2. Mesures concrètes : renvoi au Chapitre Culture

#### **4. VERVIERS, VILLE QUI NOUS RASSEMBLE/RESSEMBLE**

4.1. Constats et prises de position

- 4.1.1. Ville diverse et multiculturelle : un atout... mais des problèmes qu'il faut cesser de nier et auxquels il faut s'attaquer avec courage
- 4.1.2. Le « vivre ensemble », une question d'EGALITE : chacun – habitant ou visiteur – doit s'y sentir bien, ce qui implique :
  - 4.1.2.1. D'innover sur le plan des pratiques démocratiques
  - 4.1.2.2. De permettre à chacun de bénéficier des mêmes droits
  - 4.1.2.3. D'imposer l'intérêt général aux intérêts particuliers
  - 4.1.2.4. De hisser Verviers au niveau de ville modèle en matière d'égalité

4.2. Projet phare sur cet axe : **LA MAISON DE LA CITOYENNETE** :

- 4.2.1. Ambition : révolutionner la manière de décider (la fin du « leader qui croit tout savoir tout seul »)
- 4.2.2. Mesures concrètes : renvoi au FOCUS dédié (cf. infra)

#### **CHAPITRE 2 BIS - FOCUS « SMART CITY »**

##### **1. DEFINITION DU CONCEPT (renvoi au Chapitre 2)**

##### **2. OBJECTIFS :**

- 2.1. Ancrer Verviers dans la modernité, notamment dans l'ère du numérique
- 2.2. Répondre aux défis urbains de demain
- 2.3. ... au profit du citoyen

##### **3. MESURES GENERALES :**

- 3.1. **PLAN STRATEGIQUE À 12 ANS** (inclus dans le Master Plan)
- 3.2. « Responsable de projets Smart City » : à créer
- 3.3. Actions de sensibilisation

#### **4. MESURES CONCRÈTES (matière par matière) :**

- 4.1. Economie
- 4.2. Gestion communale & personnel communal
- 4.3. Environnement
- 4.4. Gouvernance
- 4.5. Social
- 4.6. Mobilité
- 4.7. Culture
- 4.8. Justice
- 4.9. Jeunesse

### **CHAPITRE 3 : AXE VERTICAL I : ECONOMIE**

#### **1. CADRE DE TRAVAIL :**

- 1.1. Nécessité d'une action ambitieuse et courageuse
- 1.2. Nécessité de raisonner à une échelle plus large que la commune
- 1.3. Cesser d'être obnubilé par les métropoles voisines

#### **2. OUTILS STRUCTURELS :**

- 2.1. Outil supra-communal : **FORUM DES FORCES VIVES DE VERVIERS ET DE SA PÉRIPHÉRIE**
- 2.2. Outil communal : **CELLULE UNIQUE D'ACCUEIL DES INVESTISSEURS**

#### **3. INDUSTRIE/ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE MIXTE**

- 3.1. Anciens sites industriels – réaffectation et implantation d'entreprises
- 3.2. Politique de retour des entreprises au centre-ville

Projet phare sur cet axe : **PROJET « BUSINESS PARK STATION »** → renvoi au FOCUS dédié (Chapitre 3BIS)

#### **3.3. Incubateurs de start-up dédiés :**

- 3.3.1. Dans le domaine de l'eau
- 3.3.2. Dans le domaine de la rénovation des bâtiments, l'éco-construction et L'économie d'énergie dans l'habitat

- 3.4. Fablab
- 3.5. Textiles intelligents et plastiques d'emballage

#### **4. COMMERCE :**

- 4.1. Centre-ville :
  - 4.1.1. Idées clés devant guider toutes les actions en matière commerciale

- 4.1.2. CENTRE COMMERCIAL CITYMALL : position + actions proposées
- 4.1.3. **Politique sécuritaire** au bénéfice des commerçants
- 4.1.4. **Politique fiscale** au bénéfice des commerçants

#### 4.2. Villages

### 5. ECONOMIE SOCIALE ET PARTICIPATIVE :

- 5.1. Sociétés coopératives à finalité sociale
- 5.2. Marchés aux produits locaux et solidaires
- 5.3. Monnaie locale

### 6. ECONOMIE NUMERIQUE :

- 6.1. E-gouvernement
- 6.2. **Application mobile** communale
- 6.3. **Smart-grid** électrique (solution locale de production et de stockage d'électricité)
- 6.4. E-commerce
- 6.5. Ouverture des données publiques (**OPEN DATA**)
- 6.6. Réseau très haut débit
- 6.7. Wifi gratuit
- 6.8. « **Carte digitale** » à destination du citoyen (réductions/transactions/...)

### 7. ECONOMIE « CRÉATIVE »

### 8. ECONOMIE « CULTURELLE ET TOURISTIQUE »

## CHAPITRE 3 BIS : FOCUS PROJET « STATION BUSINESS PARK »

- 1. **CONSTAT : absence d'un Business Park (quartier de bureaux) au centre-ville**
- 2. **OPPORTUNITÉ : le parking de la gare centrale**
- 3. **OBJECTIF : faire émerger un centre d'affaire à dimension régionale au centre-ville**
- 4. **EFFETS POSITIFS :**
  - 4.1. Plus de surface pour le logement au centre-ville
  - 4.2. Retour au centre-ville d'acteurs économiques de l'arrondissement
  - 4.3. Plus de consommation locale
  - 4.4. Verviers : « The place to be » pour les acteurs économiques
  - 4.5. Renforcement des besoins de Verviers en termes de transport en commun
  - 4.6. Nouveau maillage de quartiers
  - 4.7. Lien avec le « PROJET SMART CITY »
- 5. **MÉTHODOLOGIE DES ACTIONS À ENTREPRENDRE**



## **CHAPITRE 4 : AXE VERTICAL II : CULTURE & TOURISME**

- 1. CONSTAT : la culture (au sens large), l' « oubliée » des politiques communales**
- 2. POSITION QUANT A LA PLACE DE LA CULTURE (au sens large) :**
  - 2.1. Enjeu central (économiquement et socialement)
  - 2.2. « Briser les murs » dans l'esprit des gestionnaires publics entre domaine culturel et domaines économique et social
  - 2.3. La culture (l'« art et l'histoire ») : un **AXE HORIZONTAL** de notre programme
- 3. OBJECTIFS :**
  - 3.1. En matière culturelle (au sens strict) : faire de Verviers une ville de référence en matière de « culture et d'art »
  - 3.2. En matière touristique : faire de Verviers une destination recherchée pour le tourisme de « courts séjours »
- 4. PATRIMOINE : mesures de protection et de valorisation**
  - 4.1. Patrimoine **immobilier** :
    - 4.1.1. Règlement Communal d'Urbanisme partie « vieille ville » : évaluation et adaptation
    - 4.1.2. **Bâti du XIXème siècle** : mesures spécifiques pour en assurer la protection
    - 4.1.3. Incitants fiscaux
    - 4.1.4. Patrimoine classé
    - 4.1.5. **Démolitions** complètes d'immeubles : **moratoire**
    - 4.1.6. **Mesures de mise en valeur** destinées aux propriétaires
    - 4.1.7. **Outils de responsabilisation** visant spécialement les propriétaires de biens protégés :
      - 4.1.7.1. Cellule spécialisée de conseil
      - 4.1.7.2. Monitoring des biens protégés
      - 4.1.7.3. Communications spécifiques
    - 4.1.8. Performance énergétique
    - 4.1.9. Promotion (« faire connaître »)
  - 4.2. Patrimoine **mobilier** :
    - 4.2.1. Inventaire
    - 4.2.2. Priorisation des actions et demandes de subsides

## 5. CULTURE (au sens strict) :

5.1. Objectif : Verviers, ville de référence en matière de « culture et d'art » en 2030

5.2. Constat : un besoin important de structuration

5.3. Le « **DOCUMENT D'ORIENTATION CULTURELLE** », outil de référence pour structurer l'action :

5.3.1. État des lieux

5.3.2. Priorisation des actions

5.3.3. Liens avec autres politiques publiques

5.3.4. « Réseau de coopération » entre acteurs du secteur culturel

5.3.5. Réorganisation des moyens de financement dans un objectif de plus grande efficacité

### 5.4. Grand-théâtre :

5.4.1. Objectifs :

5.4.1.1. Court terme : **une première salle utilisable dans les 3 ans**

5.4.1.2. Long terme : un programme complet dès 2025/2026

5.4.2. Soutien au projet de rénovation présenté par les architectes

5.4.3. Propositions complémentaires

### 5.5. Quartier des musées :

5.5.1. Objectif : créer un véritable « Quartier des musées »

5.5.2. Projet muséal à l'**HÔTEL DE BIOLLEY** :

5.5.2.1. Concrétisation indispensable

5.5.2.2. Future plaque tournante de l'offre muséale

5.5.2.3. Nouvelles technologies

5.5.2.4. Connexions avec les autres musées du quartier

5.5.3. Autres lieux d'histoire : intégration au projet culturel global

5.5.4. Pass unique d'accès

5.5.5. Communication commune

5.5.6. Liaison du quartier grâce au « PROJET VESDRE »

5.5.7. Activités en relation avec la culture

5.5.8. Points Horeca

### 5.6. Goût à la culture :

5.6.1. Jeunesse : pratiques et éveil artistiques

5.6.2. **Bibliothèques**

5.6.3. Expositions de **collections « hors musées »**

- 5.6.4. Autres canaux de communication
- 5.6.5. Rencontre des **publics « hors les murs »**
- 5.6.6. Accès en ligne

5.7. Mesure spécifique aux étudiants : **Pass-culture numérique**

5.8. Soutien aux artistes et à la création culturelle :

- 5.8.1. Espace dédié
- 5.8.2. Cadastre des endroits publics et privés à valoriser + mise à disposition
- 5.8.3. Artistes locaux

5.9. Échanges culturels

5.10. « **Référent culturel communal** » : nouvelle fonction à créer

**6. TOURISME :**

6.1. Objectif : Verviers, destination recherchée pour le tourisme de « courts séjours » en 2030

6.2. Principes devant guider l'action :

- 6.2.1. « Sortir des murs » et établir des connections
- 6.2.2. Disposer de moyens à la mesure de l'ambition annoncée

6.3. Mesures proposées :

- 6.3.1. Regroupement des échevinats de la Culture, de l'Animation et du Tourisme
- 6.3.2. « À la rencontre d'autres communes »
- 6.3.3. Parcours des musées
- 6.3.4. Mobilité simplifiée et adaptée au touriste
- 6.3.5. Entrée des villages
- 6.3.6. Application mobile
- 6.3.7. Communication
- 6.3.8. Circuits touristiques
- 6.3.9. Festival de la gastronomie et des métiers de bouches
- 6.3.10. Formules « groupées » all-in
- 6.3.11. Lieux insolites ou habituellement fermés au public
- 6.3.12. Panneaux informatifs interactifs
- 6.3.13. Messages PUSH instantanés
- 6.3.14. Intégration des activités ponctuelles dans les communications touristiques de la Ville

## CHAPITRE 5 : AXE VERTICAL III : TERRITOIRE

### 1. CADRE DE TRAVAIL :

- 1.1. Besoin accru de logements dans les années à venir = opportunité à saisir
- 1.2. Les villes, premiers intervenants du changement climatiques = responsabilité à assumer
- 1.3. Un centre-ville en difficulté et des villages menacés par l'urbanisation

### 2. ATOUTS

### 3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

- 3.1. Constat
- 3.2. Principes devant guider l'action :
  - 3.2.1. Vision stratégique globale, à long terme, le plus largement partagée et transparente
  - 3.2.2. Spécificités territoriales à identifier et à préserver
  - 3.2.3. Besoin d'innover
  - 3.2.4. Intégration des impératifs du développement durable
  - 3.2.5. Faire preuve de courage (décider et assumer ses décisions)

### 4. MOBILITE :

- 4.1. Cadre de travail : un enjeu central... si mal considéré
- 4.2. Mesure structurante et globale : « **PROJET VESDRE** », couloir de mobilité verte destiné à donner à la Vesdre une place centrale dans l'organisation de la Ville, notamment sous l'angle de la mobilité
- 4.3. Mesures ciblées :
  - 4.3.1. Optimisation de l'information
  - 4.3.2. Soutien aux **initiatives innovantes**
  - 4.3.3. Solutions de transport en commun actuelles - meilleure intégration
  - 4.3.4. Solutions de transport en commun actuelles - pérennisation de l'inscription de Verviers (notamment dans le réseau ferroviaire)
  - 4.3.5. **Offre tarifaire intégrée** (« Je travaille à Verviers »)
  - 4.3.6. Rue Peltzer de Clermont et carrefour Brou/Harmonie
  - 4.3.7. Plan communal de stationnement
  - 4.3.8. **Mobilité douce**
  - 4.3.9. Voiries communales - plan de rénovation
  - 4.3.10. Mesures incitatives (écoles et personnel communal)
  - 4.3.11. Mesures fiscales (travailleurs)
  - 4.3.12. **PMR et personnes seniors** : traque aux « obstacles de mobilité »
  - 4.3.13. **Relocalisation d'activités économiques au centre-ville**
  - 4.3.14. **Navette intra-muros**

## 5. URBANISME ET PATRIMOINE BÂTI :

- 5.1. Création d'un poste de « **Bouwmeester** » (Maître-architecte)
- 5.2. **Bâti du XXème siècle** : prise en considération à sa juste valeur et mesures de préservations
- 5.3. **Cadastre des parcelles ou des biens à viabiliser**
- 5.4. Comblement des « **dents creuses** »
  
- 5.5. **Un espace vert de qualité à moins de 5 minutes de son domicile :**
  - 5.5.1. Pour les villages
  - 5.5.2. Pour le centre-ville
    - 5.5.2.1. Espaces existants : état des lieux
    - 5.5.2.2. Travaux identifiés comme nécessaires - plan à 12 ans
    - 5.5.2.3. Position quant au projet de la future « grande place » + proposition de création d'un **NOUVEL ESPACE VERT AU CENTRE-VILLE**



- 5.6. Mixité des fonctions
- 5.7. Entrées de la ville et des villages
- 5.8. **Charte de préservation des villages et de leurs spécificités**
- 5.9. Friches et cancrs urbains
- 5.10. Rue Spintay

## 6. LOGEMENT :

- 6.1. Objectif : inciter les habitants à réinvestir la ville
- 6.2. **Politique incitative**, notamment pour le centre-ville :
  - 6.2.1. **Logements de qualité et mixité de l'offre**

- 6.2.2. Logements au-dessus des commerces
- 6.2.3. Immeubles non occupés
- 6.2.4. **Maisons de maître du centre-ville** : prise de conscience nécessaire
- 6.2.5. « Oser l'**architecture contemporaine** »
- 6.2.6. Valorisation des réalisations : **concours d'architecture**
- 6.2.7. **Politique fiscale** incitative
- 6.2.8. Lutte contre l'effet « ghettoïsation »
  
- 6.3. Accompagnement de l'administration communale renforcé pour certains dossiers :
  - 6.3.1. « **BOX URBANISTIQUES** »
  - 6.3.2. **Procédures accélérées**
  - 6.3.3. **Permis 100% en ligne**
  
- 6.4. Renforcement global de la compétence de l'administration en matière d'urbanisme  
→ **Verviers, interlocuteur modèle en Région wallonne pour le citoyen et pour les professionnels de la construction**
  
- 6.5. Efficacité énergétique (bâtiments privés et publics)

## 7. TRAVAUX :

- 7.1. Plan « travaux publics » :
  - 7.1.1. Etat de lieux
  - 7.1.2. Réflexion stratégique, priorisation et intégration dans le Master Plan
  - 7.1.3. Plan à 12 ans
  
- 7.2. Gestion des impétrants
- 7.3. « **Coordinateur des travaux publics** »
- 7.4. **Mesure fiscale** : mécanisme de suspension des taxes communales pour les commerces impactés
- 7.5. **Aides financières** pour les commerçants impactés

## CHAPITRE 5BIS - FOCUS « PROJET VESDRE »

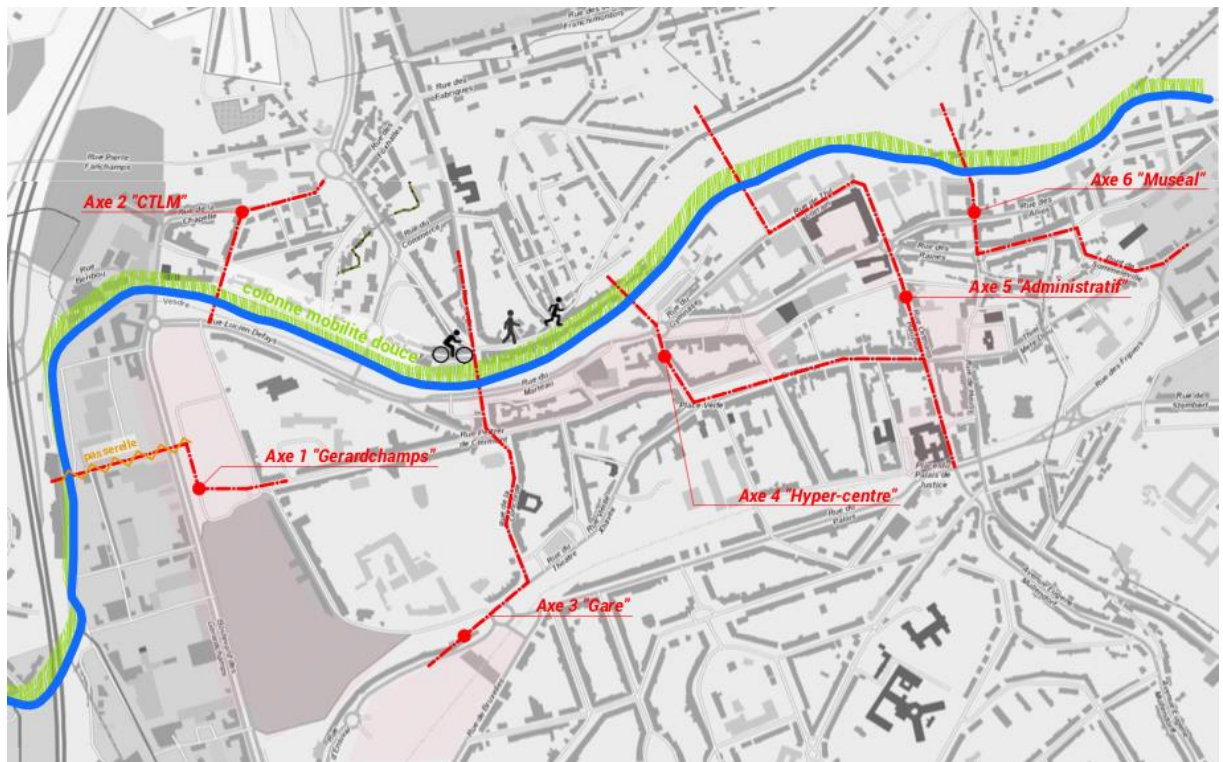
### 1. DEFINITION ET CADRE DE TRAVAIL

### 2. OBJECTIF : donner à la Vesdre une place centrale dans l'organisation de la ville

- 2.1. Sous l'angle environnemental : la Vesdre, futur poumon vert de la ville
- 2.2. Sous l'angle de la mobilité : la Vesdre doit accueillir demain une part importante des déplacements urbains

### 3. MOYEN : création d'une colonne de mobilité verte organisée autour de :

- 3.1. **1 axe horizontal** (2.500 m.), sur/le long de la Vesdre, équipé de :
  - 3.1.1. Parkings de dissuasion
  - 3.1.2. Piste cyclable et parcours piéton
  - 3.1.3. Aménagements pour donner vie à l'espace
- 3.2. **6 axes verticaux** (2.000 m. cumulés), pénétrant la ville depuis la Vesdre et reliant, en sites propres et sécurisés, les endroits stratégiques
- 3.3. Plan



- 3.4. Liens avec d'autres propositions du programme
- 3.5. Autres objectifs que ce projet aidera à atteindre

## CHAPITRE 6 : AXE VERTICAL IV : CADRE DE VIE

### 1. CADRE DE TRAVAIL :

- 1.1. Les villes, premiers intervenants du changement climatiques  
→ responsabilité à assumer
- 1.2. Propreté publique, élément essentiel dans la perception de la qualité de vie  
→ progrès importants à réaliser

## 2. ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE :

### 2.1. Mots clés des actions proposées :

- 2.1.1. Approche éducative
- 2.1.2. Approche globale et structurante
- 2.1.3. Approche quantifiable

### 2.2. Propositions :

- 2.2.1. Inscription des actions dans la démarche « SMART CITY »
- 2.2.2. La transition énergétique dans les actes
- 2.2.3. **Espaces naturels existants et nouveaux espaces verts**
- 2.2.4. Conscience environnementale

## 3. PROPRETE PUBLIQUE :

- 3.1. Passage au conteneur à puce
- 3.2. **Plan « Propreté Tolérance Zéro »**
- 3.3. **Education au civisme** et à la protection du cadre de vie

## 4. ALIMENTATION :

- 4.1. Éducation alimentaire
- 4.2. Écoles et cantines
- 4.3. « Place à la nature en ville ! »
- 4.4. Artisans locaux

## CHAPITRE 7 : AXE VERTICAL V : SECURITE

### 1. CADRE DE TRAVAIL ET PRISES DE POSITION :

- 1.1. La sécurité : un droit fondamental
- 1.2. Sécurité : statistique VS sentiment d'insécurité → seul le sentiment profond du citoyen compte
- 1.3. Idées guidant nos propositions :
  - 1.3.1. Nos valeurs fondamentales doivent être réaffirmées
  - 1.3.2. Une plus grande proximité avec le citoyen est nécessaire
  - 1.3.3. Actions coordonnées sur plusieurs axes :
    - 1.3.3.1. Éduction
    - 1.3.3.2. Prévention
    - 1.3.3.3. Sanction



## 2. MESURES :

- 2.1. Diagnostic Local de Sécurité et Plan de prévention
- 2.2. Police locale et citoyens : vers une plus grande proximité :
  - 2.2.1. **Présence au centre-ville** : à augmenter
  - 2.2.2. **Micro-commissariat de quartier** : à développer
  - 2.2.3. **Gardien de la paix** : à créer
  - 2.2.4. **Outil statistique mis à jour en temps réel** : à développer
  - 2.2.5. « **Petite délinquance** » : mise en place d'une **action de fermeté**
  - 2.2.6. **Brigade d'intervention rapide en civil** : à créer
- 2.3. Renforcer l'efficacité des actions :
  - 2.3.1. **Plan « tolérance zéro » contre les incivilités**
  - 2.3.2. Caméras de surveillance
- 2.4. Sécurité routière dans les villages :
  - 2.4.1. Sortie des écoles
  - 2.4.2. Mobilier urbain de sécurisation
  - 2.4.3. Vitesse excessive
- 2.5. Radicalisme :
  - 2.5.1. Constat : échec total
  - 2.5.2. Nécessité de prendre le problème à bras de corps, avec courage
  - 2.5.3. Mesures proposées :
    - 2.5.3.1. Education
    - 2.5.3.2. Prévention
    - 2.5.3.3. Soutien aux proches
- 2.6. Cyber-haine et cyber-harcèlement

## **CHAPITRE 8 : AXE VERTICAL VI : VIVRE ENSEMBLE**

### 1. CADRE DE TRAVAIL ET PRISES DE POSITION :

- 1.1. Une société parcourue de fractures (économiques, générationnelles, culturelles, numériques)
- 1.2. Ces fractures ne peuvent ni être tolérées, ni exploitées
- 1.3. La commune : lieu privilégié d'action
- 1.4. L'action doit être ambitieuse, humaine, courageuse et ferme

### 2. ACTION SOCIALE : C.P.A.S. :

- 2.1. Respect du principe d'autonomie

- 2.2. Renforcement des synergies entre C.P.A.S. et Commune
- 2.3. **Rassemblement sur la tête d'une même personne des fonctions de Président de C.P.A.S. et d'Echevin des Affaires sociales**
- 2.4. Politique de discrétion
- 2.5. Missions en matière d'insertion socio-professionnelle & accompagnement
- 2.6. Vieillesse de la population (renvoi vers point relatif aux aînés)

### 3. INTERCULTURALITE :

- 3.1. Constat et prise de position :
  - 3.1.1. « Vivre ensemble, ce n'est pas vivre à côté »
  - 3.1.2. « Cesser de gesticuler et enfin agir »
- 3.2. Mesures :
  - 3.2.1. Faire de la **lutte contre le communautarisme** une priorité
  - 3.2.2. Veiller à la neutralité de l'action communale vis-à-vis des cultes
  - 3.2.3. Signes religieux ostentatoires : maintien du système actuel
  - 3.2.4. **Accueil des nouveaux arrivants**
  - 3.2.5. **Comités de quartiers** : soutenir & inciter à la création
  - 3.2.6. Alphabétisation et apprentissage de la langue
  - 3.2.7. Rapprochements culturels

### 4. INTERGENERATIONS :

- 4.1. Petite enfance :
  - 4.1.1. Un système d'accueil accessible, de qualité élevée et polyvalent
  - 4.1.2. Une réponse complète aux besoins
- 4.2. Jeunesse :
  - 4.2.1. Nos convictions :
    - 4.2.1.1. Les jeunes, les acteurs de demain, doivent être associés réellement, et pas considérés comme des « attrapes-voix »
    - 4.2.1.2. Les « partis politiques classiques » et leurs modes de fonctionnement : une logique du passé, notamment pour les jeunes
  - 4.2.2. Propositions :
    - 4.2.2.1. Valorisation :
      - 4.2.2.1.1. **Assises de la Jeunesse**
      - 4.2.2.1.2. **Implication dans la procédure de co-décision**
    - 4.2.2.2. Responsabilisation : **un appel à « prendre les rênes »**

4.2.2.3. Soutien :

- 4.2.2.3.1. **Infrastructures de qualité**
- 4.2.2.3.2. **Permanence 15/25 ans**
- 4.2.2.3.3. **Compétitions annuelles inter-écoles**
- 4.2.2.3.4. Espaces de coworking & « Job-Day »
- 4.2.2.3.5. **Projets initiés par les jeunes**
- 4.2.2.3.6. **Pass-culture destiné aux étudiants**

4.3. Aînés :

- 4.3.1. Conseil communal consultatif des aînés : **renforcement & intégration dans la procédure de « co-crédation de la décision »**
- 4.3.2. **Maintien au domicile**
- 4.3.3. **Logements adaptés/adaptables**
- 4.3.4. Lieux de vie collectifs
- 4.3.5. **Réseau dédié**
- 4.3.6. Investissement au profit de la collectivité
- 4.3.7. **Mobilité**
- 4.3.8. Espaces verts à proximité du domicile

4.4. Echanges intergénérationnels :

- 4.4.1. Soutien aux activités
- 4.4.2. **Mentorat intergénérationnel**
- 4.4.3. Projets de construction de logement intergénérationnels

**5. PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE :**

- 5.1. **Service ressource pour PMR & architecte spécialisé en mobilité**
- 5.2. Accès aux commerces du centre-ville
- 5.3. Activités de loisir
- 5.4. Accessibilité des bâtiments publics
- 5.5. Accessibilité des événements culturels
- 5.6. **Logements adaptés/adaptables**
- 5.7. Respect des impositions : contrôles renforcés
- 5.8. Site internet « AnySurfer »
- 5.9. Label « Handicity »

**6. EGALITE FEMME/HOMME :**

- 6.1. Notre conviction
- 6.2. Propositions :
  - 6.2.1. Conseil communal consultatif des femmes : **renforcement & intégration dans la procédure de « co-crédation de la décision »**
  - 6.2.2. Offre efficiente en matière d'accueil d'enfants
  - 6.2.3. Actions de sensibilisation

- 6.2.4. **Visibilité de la ville en tant que ville modèle en la matière**
- 6.2.5. Aménagements adaptés de l'espace public

## **CHAPITRE 9 : DEVELOPPEMENT PERSONNEL**

### **1. EDUCATION & ENSEIGNEMENT :**

- 1.1. Constat
- 1.2. Propositions :
  - 1.2.1. Accompagnement pédagogique hors cadre scolaire
  - 1.2.2. Apprentissage des langues et de la tolérance
  - 1.2.3. Education à l'enseignement
  - 1.2.4. Echanges intergénérationnels
  - 1.2.5. Associations de parents
  - 1.2.6. Cantines et circuits courts
  - 1.2.7. Activités culturelles
  - 1.2.8. Technologies nouvelles

### **2. SPORT :**

- 2.1. Constat
- 2.2. Propositions :
  - 2.2.1. Accès au sport pour tout
  - 2.2.2. Soutien aux acteurs du monde sportif :
    - 2.2.2.1. **Assises du sport**
    - 2.2.2.2. **Cellule communale d'aide aux A.S.B.L. et clubs sportifs**

## **CHAPITRE 10 : AXE VERTICAL VIII : GESTION COMMUNALE**

### **1. SERVICES COMMUNAUX & PERSONNEL :**

- 1.1. Cadre de travail et prise de position
- 1.2. Propositions :
  - 1.2.1. L'administration, modèle en termes de nouvelles technologies :
    - 1.2.1.1. **Nouvelle interface : application mobile**
    - 1.2.1.2. **Expertise numérique** du personnel communal
    - 1.2.1.3. **Culture de la donnée & ouverture des données publiques (OPEN DATA)**
  - 1.2.2. Mobilité douce et administration
  - 1.2.3. Mesures structurelles :
    - 1.2.3.1. Plus grande mobilité interne

1.2.3.2. Objectivité plus grande dans les procédures de recrutement

1.2.4. Valorisation du personnel communal et « esprit d'équipe » :

1.2.4.1. Techniques de gestion par projet

1.2.4.2. « Honorer plus largement »

1.2.4.3. Moments de convivialité

1.2.4.4. **Equipes d'ouvriers dédiés à un territoire déterminé**

## 2. CELLULE STRATÉGIQUE : renforcement et réorganisation (renvoi au chapitre 11)

### 3. FINANCES :

3.1. Cadre de travail et prises de position :

3.1.1. **Réflexion à mener en termes de « signification des taxes »** : les moyens sont-ils bien redirigés vers le bien-être des citoyens et, si oui, le sont-ils efficacement ?

3.1.2. Réécriture des dépenses

3.1.3. Budget communal, moyen de contrôle : suffisamment accessible ?

3.2. Propositions

3.2.1. « Priorité aux missions essentielles de la ville »

3.2.2. Maîtrise des dépenses de fonctionnement et de transfert

3.2.3. **Réduire la pression fiscale sur les commerçants**

3.2.4. **Favoriser les investissements structurels**

& le remboursement de la dette

3.2.5. Présentation du budget communal

### 4. JUSTICE :

4.1. Constat : risque réel de disparition de la justice à Verviers

4.2. Propositions :

4.2.1. Commission de travail mixte

4.2.2. « Justice sous l'arbre »

## **CHAPITRE 11 : MESURES URGENTES**

1. **Cadre de travail : tout projet à long terme implique de savoir quelle pierre poser en premier**

2. **Mesure structurante : finalisation du MASTER PLAN → délai : 31/12/2018**

3. **Mesures ciblées :**

3.1. Nouvelle gouvernance : PROCEDURE DE CO-CREATION DE LA DECISION

→ délai : 30/06/2019

### 3.2. Economie & commerce

- 3.2.1. Suppression de la taxe sur les enseignes → délai : immédiat
- 3.2.2. Mise en œuvre des mesures prévues en matière de stationnement durant les travaux → délai : immédiat
- 3.2.3. Création du FORUM DES FORCES VIVES DE VERVIERS ET DE SA PERIPHERIE → délai : 30/06/2019
- 3.2.4. Réorganisation et renforcement de la CELLULE STRATEGIQUE de la ville → délai : 31/12/2018

### 3.3. Culture

- 3.3.1. Réalisation du DOCUMENT D'ORIENTATION CULTUREL → délai : 30/06/2019
- 3.3.2. Grand-théâtre : construction de la troisième salle → délai : 3 ans

### 3.4. Mobilité

- 3.4.1. Engagement du « coordinateur des travaux » pour anticiper les 5 années de travaux qui s'annoncent → délai : 30/06/2019
- 3.4.2. Marché : déplacement de la Rue des Raines vers la Rue Coromeuse → délai : 31/12/2018

### 3.5. Environnement

- 3.5.1. Toilettage des abords de la Vesdre → délai : 30/06/2019
- 3.5.2. Equipe d'intervention d'urgence → délai : 31/12/2018
- 3.5.3. Plan de valorisation d'urgence des quartiers commerçants → délai : 31/12/2018

### 3.6. Sécurité

- 3.6.1. Renforcement de la présence de policiers/agents de la ville/etc. → délai : 31/12/2018
- 3.6.2. Plan « tolérance zéro » pour les incivilités → délai : 31/12/2018

### 3.7. Social

- 3.7.1. Mise en place du « Service ressource pour PMR » et engagement d'un architecte spécialisé en mobilité → délai : 30/06/2019

### 3.8. Education/enseignement & sport

- 3.8.1. Mise en place des « Assises du sport » → délai : 30/06/2019
- 3.8.2. Mise en place d'une « Cellule d'aide aux A.S.B.L. et clubs sportifs » → délai : 30/06/2019

### 3.9. Gestion communale

3.9.1. Réalisation des travaux d'entretien indispensables dans les espaces publics (notamment les cimetières et parcs) → délai : 30/06/2019

3.9.2. JUSTICE A VERVIERS : Mise en place de la Commission de travail mixte → délai : 31/12/2018

#### **CONCLUSION : UN DERNIER MOT**

*Avec notre programme, nous avons souhaité vous permettre de comprendre deux choses :*

- ✓ *D'une part, **ce qu'est la signature génétique** de Nouveau Verviers. C'est un **regard neuf**, de l'**optimisme**, une **volonté**, un **travail d'équipe** et un **cap**.*
- ✓ *D'autre part, vous permettre de comprendre le **sérieux de notre démarche**.*

*Nous vous présentons un **programme dense et structuré, destiné à évoluer à votre contact, mais que nous sommes prêts à porter**.*

*Toutefois, une « bonne idée » n'a d'avenir que si elle est partagée.*

*Nous ne serons rien sans votre soutien.*

*Notre commune de Verviers – et tout particulièrement son centre-ville – se trouve à la croisée des chemins. Il vous revient de choisir celui qu'elle empruntera.*

*Nous espérons vous convaincre de parcourir le chemin avec nous.*

**# INNOVATION**

**# AUDACE**

**# OPTIMISME**

**# VISION**

**# RE-ENCHANTEMENT**

**# RENAISSANCE**

**# INTELLIGENCE COLLECTIVE**

**# CO-DECISION**

**# AMBITION**

**# VOTE ESSENTIEL**

**Version complète de notre programme :**

- **Via notre site internet :** <https://nouveauverviers.be/>
- **Via courriel, à l'adresse :** [nouveauverviers@gmail.com](mailto:nouveauverviers@gmail.com)
- **Via Facebook (Messenger) :** <https://www.facebook.com/nouveauverviers/>
- **Sur simple demande auprès d'un de nos candidats**

**Point de contact et boîte à idées : Place des Martyrs, n°19 – VERVIERS**

**- Ancien magasin « Coup d'œil » -**

Éditeur responsable : CHEFNEUX Jean-François – Rue Laoureux, 48/1 - 4800 VERVIERS